



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8.3, après le mot « judiciaire », insérer les mots suivants :

« ainsi que de s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à l'indépendance du pouvoir judiciaire ».

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
EßL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
MAYER Edgar, Autriche, PPE/DC
OBERWEIS Marcel, Luxembourg, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

